

T9 - TARIFS SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE - Année scolaire 2018/2019

L'inscription préalable aux diverses activités scolaires, post et périscolaires est obligatoire.

ALSH	Année scolaire 2018/2019					
	Prix plancher	QF de 0 à 600	QF de 601 à 670	QF de 671 à 760	QF de 761 et plus	Prix plafond
Prix vacances - prix à la journée						
Famille chambraisienne	2,80 €	QF X 0,7%	QF X 0,85%	QF X 1%	QF X 1,30%	15,80 €
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					
MERCREDIS - demi-journée avec repas et/ou PAI						
Famille chambraisienne	2,12 €	QF X 0,53%	QF X 0,64%	QF X 0,75%	QF X 0,98%	11,84 €
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					
Veillée - Forfait						
Famille chambraisienne	2,80 €					
Famille hors commune	3,36 €					
MERCREDIS et PETITES VACANCES SCOLAIRES - demi-journée sans repas et/ou PAI						
Famille chambraisienne	1,92 €	QF X 0,48%	QF X 0,58%	QF X 0,68%	QF X 0,88%	10,64 €
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					

Activites post et périscolaires	Année scolaire 2018/2019					
	Prix plancher	QF de 0 à 600	QF de 601 à 670	QF de 671 à 760	QF de 761 et plus	Prix plafond
Accueils péri-scolaires post-scolaires						
Prix à la séance	-	0,87 €	0,92 €	1,03 €	1,31 €	-
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					
Leçons surveillées						
Prix à la séance	-	1,23 €	1,32 €	1,40 €	1,48 €	-
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					
Garderie du mercredi midi						
Prix à la séance	-	0,70 €	0,74 €	0,82 €	1,05 €	-
Famille hors commune	<i>majoration de 20%</i>					

Les familles non allocataires CAF doivent fournir leur dernier avis d'imposition. Si elles ne peuvent pas fournir de justificatifs de ressources elles seront assujetties à la tranche la plus élevée.

Les tarifs sont votés pour une année scolaire.

*La majoration de 20% ne s'applique pas pour les élèves
CLIS hors commune.*

RESTAURATION SCOLAIRE	2018/2019		
	Prix plancher	Prix repas	Prix Plafond
Prix du repas	2,35 €	QF x 0,35	3,05 €
Tarif adulte personnel enseignant et non enseignant	3,80 €		
<i>Hors commune</i>	majoration de 20%		

La majoration de 20% ne s'applique pas pour les élèves
CLIS hors commune.

TRANSPORT SCOLAIRE (forfait obligatoire)	2018/2019	
Ecoles primaires et maternelles / forfait annuel	62,50 €	Facturation mensuelle soit 6,25 €
Collège et Lycée / forfait annuel	62,50 €	Facturation annuelle
Hors Commune	Majoration de 20%	